Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_64-DE

Réf. : DEL202600826-64

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 26 août le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2026

PRESENTS (14)
Mme Dominique MARTIN, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Aurélie LOEZIC, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Philippe ROBO, M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :
M. Cyrille MONNERAIS ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.
Mme Katy LETORE ayant donné pouvoir à M. Thierry ROBIN.
M. Pascal JOSSE ayant donné pouvoir à Mme Dominique MARTIN.
Mme Stéphanie DUBOIS ayant donné pouvoir à Mme Mme Valérie DUBOIS.
Mme Agnès GUILLO, ayant donné pouvoir à Mme me Marie-Thérèse LUCAS.

ABSENTS (0) :

Délibération n°20260826-64 – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER 2027 AU 31 DECEMBRE 2032

Madame le Maire, informe le conseil municipal que dans le cadre des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion du Morbihan (CDG56), la commune a conventionné avec le CDG56 pour certaines prestations. A savoir : une convention cadre de moyens (Celle-ci constitue le cadre juridique permettant de recourir aux missions facultatives du CDG56) et une convention pour la médecine professionnelle et préventive. Ces conventions pluriannuelles liant notre établissement au CDG56 arrivent à échéance au 31 décembre 2026. Pour faire suite à la délibération du Conseil d'administration du 08 juillet 2026 du CDG56, de nouvelles conventions ont été adoptées pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032. Un avis préalable du comité social territorial (CST) est requis s'agissant de la convention relative à la médecine professionnelle, il sera pris les dispositions nécessaires auprès du CST d'ici la fin de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260901-DEL20260826_64-DE

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver le renouvellement de la convention de cadre de moyens et de la convention pour la médecine professionnelle préventive auprès du CDG56 pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 20232.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve le renouvellement de la convention de cadre de moyens et de la convention pour la médecine professionnelle préventive auprès du CDG56 pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN

MAIRIE de AUGAN
R.F.
56 Morbihan

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 28/08/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 28/08/2026